



DEL 2024.05.29/82

DELIBÉRATION N°82
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

Le **mercredi 29 MAI 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

Demande de subventions - Fort des têtes / étude de programmation

Convocation :

Date: 22/05/2024

Affichage: 22/05/2024

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à René MICHEL
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
André MARTIN donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne FAURE-BRAC, Christian JULLIEN, André MARTIN, Francine DAERDEN

Absents :

Lou AFRICAIN

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_82-DE

Reçu le 05/06/2024
Publié le 05/06/2024

Rapporteur:

Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-10 ;
- VU** l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- VU** l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur du 08/06/1989 portant inscription au titre des monuments historiques du fort des Trois Têtes ;
- VU** l'inscription du fort des Trois Têtes sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 08/07/2008, au titre des Fortifications de Vauban, aux cotés de 11 autres sites ;
- VU** la délibération n° DEL 2024.04.10/28 du 10 avril 2024 approuvant le plan de financement de l'étude de programmation de transformation du Fort des Têtes ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de définir le programme d'un projet diversifié de renouvellement urbain sur le site du Fort des Têtes, en partenariat avec l'Etat (ministères des Armées et de la Culture) et la Région SUD, en vue d'y établir un nouveau quartier urbain ;
- CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer une étude d'aménagement urbain visant à définir un programme détaillé et à cadrer l'appel à projets qui suivra, en vue d'une cession avec charges ;
- CONSIDERANT** l'estimation du coût de cette étude à 120 000 € HT ;
- CONSIDERANT** le souhait de la Banque des Territoires de co-financer cette étude ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 27/05/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_82-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- D'approuver la réalisation de cette étude d'aménagement urbain ;
- D'actualiser le plan de financement pour cette étude comme suit :

Banque des Territoires	60 000 €
Région SUD PACA (30%)	36 000 €
Autofinancement (20%)	24 000 €
Total	120 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette étude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.05.29/82

PUBLIÉE LE : **05 JUIN 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

